

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_2
id. 5343

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE
DÉCISION MODIFICATIVE 2020 DE L'EPRD**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2020 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne (IMEP), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'agence régionale de santé nouvelle aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée depuis l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses/recettes, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

I – Présentation du projet d'EPRD 2020

Il est rappelé que lors de la session d'avril 2020, l'Assemblée départementale a approuvé un EPRD primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2020 de l'ARS et de la clôture définitive de l'exercice 2019.

Il est donc proposé aujourd'hui de se prononcer sur l'EPRD 2020 modificatif qui tient compte de la totalité des mouvements comptables de l'exercice et qui a été soumis à l'approbation de l'ARS au titre de l'exercice 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative augmente les prévisions de dépenses 116 847 € et de recettes de 48 255 €, augmentant ainsi le déficit prévisionnel d'exploitation de 68 592 €.

Le projet d'EPRD 2020, décision modificative comprise, s'élève en fonctionnement à 2 716 519 €

Le montant de la dotation annuelle 2020 notifié par l'ARS est de 2 456 666,51 €, plus 96 948,49 € de dotation liée à l'amendement Creton.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
<u>Compte 60 Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement)	-21 750 €	211 040 €
<u>Compte 61 Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62 Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....		27 286 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....		2 500 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications		6 500 €
Comptes 628 Divers (remboursement de frais et autres).....	31 000 €	57 140 €
Sous-total des dépenses du groupe I.....	9 250 €	315 066 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
<u>Compte 62 Autres services extérieurs.....</u>	4 500 €	4 500 €
<u>Compte 63 Impôts, taxes et versements assimilés...</u>	-129 €	51 329 €
<u>Compte 64 Charges de personnel.....</u>	29 976€	2 036 486 €
Sous-total des dépenses du groupe II....	34 347 €	2 092 315€

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
<u>Compte 61 Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		9 490 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....		59 620 €
Comptes 616 Primes d'assurances.....	-9 250 €	0 €
Comptes 618 Divers.....		1 515 €
<u>Compte 62 Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques.....		1 490 €
<u>Comptes 63 Impôts, taxes et versements assimilés</u>	2 200 €	2 700 €
<u>Compte 65 Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		5 050 €
Compte 6712 Pénalités	-1 000 €	0 €
<u>Opération d'ordre</u>	81 300 €	228 957 €
Sous-total des dépenses du groupe III.....	73 250 €	309 138 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	116 847 €	2 716 519 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

Compte 73	<u>Dotations et produits de tarification</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	37 712,51 €	2 456 666,51 €

Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du CASF (amendement CRETON, majeur handicapé).....	-4 506,51€	96 948,49 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	33 206,00 €	2 553 615,00 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
Comptes 708	Produits des activités annexes.....		5 853 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 744	FCTVA.....		500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....		10 000 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....		1 000 €
Compte 7488	Autres (France Agrimer).....		2 000 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754	Remboursements de frais.....	15 049 €	21 049 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	15 049 €	40 402 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
Compte 773	Annulation de mandats		
Compte 777	Quote-part sur subventions		15 150 €
<u>Compte 78</u>	<u>Autres produits</u>		
Compte 78742	Reprise sur provisions réglementées . .		
	Sous-total des recettes du groupe III...	0 €	15 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	48 255 €	2 609 167 €
--	-----------------	--------------------

Le déficit prévisionnel de fonctionnement de 107 352 € se finance par le fonds de roulement d'exploitation qui s'élève à 311 094,38 € au 31 décembre 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative ne présente aucune modification en investissement par rapport à l'EPRD initial.

<u>DEPENSES</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
<u>Compte 21</u> <u>Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135 Installations générales; agencement; aménagement des constructions (I.G.A.A.C.)		50 000 €
Compte 2154 Matériel et outillage.....		18 000 €
Compte 2182 Matériel de transport.....		47 600 €
Compte 2183 Matériel de bureau.....		11 000 €
Compte 2184 Mobilier.....		8 000 €
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles.....		4 000 €
Sous-total		138 600 €
<u>Compte 23</u> <u>Immobilisations en cours</u>		
Compte 2313 Constructions sur sol propre..... <i>dont 115 000€ pour l'internat Sud et 31 500 € pour terminer l'internat Nord</i>		212 900 €
Total des dépenses réelles d'investissement.....	0 €	351 500 €

Le détail des investissements prévus à l'IMEP est présenté dans le plan pluriannuel d'investissements qui a fait l'objet d'un rapport complémentaire en séance du 3 avril 2019.

<u>RECETTES</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2020
Compte 10222 FCTVA		81 300 €
Total des recettes réelles d'investissement	0 €	81 300 €

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement de 270 200 € se finance par la capacité d'autofinancement à hauteur de 106 455 € et le fonds de roulement à hauteur de 163 745 €.

II – Affectation du résultat 2019 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 11 680,80 €. Conformément à l'avis de l'ARS, ce résultat est affecté en totalité au compte 10682 en réserves affectées à l'investissement.

III – Constitution d'une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations :

Conformément à la demande de l'ARS, il convient de constituer une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations à hauteur du montant de recette relatif au fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée à percevoir en 2020 soit 81 300 € .

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 314 - 221 et suivants,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la décision modificative de l'état de prévision des recettes et des dépenses 2020 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan, selon les modalités susvisées ;
- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 11 680,80 €, au compte 10682 en réserves affectées à l'investissement ;
- Approuve la constitution d'une provision réglementée pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 81 300 € (article 68742).

Pour : 24

Contre : 6

Abstention : /

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC